

● Nouveau décret anti-laïque

● Un certain procès

en page 2

● Le " désert français "

en pages 4 et 5

● G.B. : Les syndicats

en page 8

TRIBUNE Socialiste

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié

Où est la France ?

Tour le monde s'accorde pour prévoir que la Quinzième Session Ordinaire de l'Assemblée Générale de l'O.N.U., qui s'est ouverte mardi dernier, marquera une date importante dans l'histoire de l'organisation internationale.

Personne assurément n'en espère des progrès décisifs dans le débat Est-Ouest, en particulier dans les controverses sur le désarmement. Personne n'a la naïveté d'imaginer que les défauts ou les faiblesses de l'O.N.U. seront corrigés par de simples modifications de son règlement ou par la disparition miraculeuse des mauvaises habitudes. L'importance de cette session tient avant tout à des considérations de fait. Trois données méritent d'être mises en évidence.

D'abord, un très grand nombre de chefs d'Etat ou de Gouvernement ont tenu à prendre eux-mêmes la tête de la délégation de leur pays. Khrouchtchev a donné le branle. Les leaders de beaucoup de nations « non engagées » ont décidé de l'imiter : Tito, Nehru, Nasser, Soekarno, etc... Devant cette situation, le Président des Etats-Unis a décidé de participer au débat général; son discours doit précéder celui de Khrouchtchev. Enfin, les Britanniques, après quelques hésitations, paraissent décidés à envoyer d'ici quelques jours leur Premier Ministre à New York.

Ensuite, un nombre important de nouveaux membres y sont admis. Ce sont des nations récemment « décolonisées » et promues au statut d'Etats indépendants. Elles vont apporter un appoint considérable au groupe afro-asiatique et, plus généralement, au groupe des pays qui ne sont liés à aucun des deux grands blocs constitués autour d'alliances militaires. Ainsi se poursuit un mouvement amorcé depuis plusieurs années : l'augmentation de l'effectif des neutres.

Enfin, et c'est sans doute le point capital, l'importance de ces derniers ne tient pas seulement à leur nombre. Elle tient aussi à leur volonté de jouer un rôle autonome, de s'attacher à l'organisation internationale et de la renforcer parce que très sagement, selon nous, ils y trouvent le terrain le plus favorable à leur action. C'est le grand fait nouveau, nullement imprévisible sans doute, mais révélé très clairement par l'affaire du Congo dans les débats du Conseil de Sécurité d'abord, à la Session extraordinaire de l'Assemblée Générale ensuite.

A travers toutes les dramatiques complications de l'affaire congolaise, une volonté très nette s'est manifestée chez les Africains : le désir d'éviter



que le Congo, et peut-être demain d'autres territoires de l'Afrique, ne deviennent des terrains de guerre froide. Il leur est apparu que, pour l'éviter, le meilleur moyen était de « s'accrocher » à l'O.N.U.

Cette situation peut engendrer des développements intéressants dans le sens d'un renforcement de l'organisation.

Tous ceux qui veulent voir les nations régler pacifiquement leurs litiges, substituer la négociation aux méthodes traditionnelles de chantage ou de recours à la force, ne peuvent que s'en réjouir et souhaiter que les représentants de leur pays apportent leur contribution pour favoriser cette évolution.

Tel ne sera pas, malheureusement, par la volonté de de Gaulle, le rôle de la France. Celle-ci sera, en fait, absente du débat. Absente parce que le Général de Gaulle, figé dans sa conception traditionnelle des rapports entre Etats, celle des manuels d'histoire pour candidats à Saint-Cyr, n'a que mépris pour l'O.N.U.

Si, par extraordinaire, l'Assemblée Générale offrait l'occasion d'une nouvelle « rencontre au sommet », de Gaulle n'y serait pas.

Absente aussi parce que, une fois de plus, le drame algérien paralyse toute notre politique internationale. Déjà l'on a vu la délégation française, songeant au futur débat sur l'Algérie, s'abstenir dans le vote de la résolution sur le Congo. Voilà bien les contradictions auxquelles nous sommes condamnés : alors que la majorité des nouveaux membres seront des pays de la Communauté, dès le début, la France se séparera d'eux, ignorera leurs préoccupations fondamentales, et même les trouvera contre elle.

Incompréhension, faiblesse et solitude, tels sont les traits de la diplomatie française, au moment où on nous rebat les oreilles du « rétablissement de notre prestige ».

Robert VERDIER



Les chefs d'Etats sont à l'O.N.U. De Gaulle boude le « machin » et la statue de la liberté.

LE DÉCRET SUR L'ADMINISTRATION DES CAISSES DES ÉCOLES :

UNE NOUVELLE AGRESSION CONTRE LA LAICITÉ

LE gouvernement Debré n'a pas voulu laisser passer la rentrée des classes sans donner quelques gages supplémentaires aux ennemis de l'École laïque.

Sur le plan « spirituel », les dernières décisions gouvernementales concernant les aumôniers des établissements d'enseignement ont permis au cardinal-archevêque de Paris de donner aux parents d'élèves des directives précises, afin de provoquer l'envoi de quelques lettres grâce auxquelles la désignation d'un aumônier sera partout « de droit ».

Mais le spirituel n'est pas tout. Et les champions de l'École dite « libre » n'ont pas renoncé à obtenir du régime actuel qu'il leur « restitue » — pour commencer — la totalité des avantages matériels dont ils bénéficiaient aux jours heureux du gouvernement de Vichy. Aujourd'hui comme alors, c'est chose facile : le contrôle parlementaire n'est pas plus gênant. Il suffit de procéder par décret.

C'est ce que vient de faire le « Premier Ministre » qui, le 12 septembre (1), a apposé sa signature au bas d'un texte revenant à la législation de Vichy, et dont le but précis est de retirer aux laïques la possibilité de gérer les caisses des Ecoles.

Pourquoi s'en prendre aux caisses des écoles ? D'une part, parce qu'elles disposent de fonds importants qu'elles consacraient, jusqu'ici, exclusivement aux Ecoles publiques. Or l'offensive menée contre la laïcité se développe actuellement sur un double front : attribution de crédits aux Ecoles privées, mais aussi asphyxie progressive de l'École publique. Les caisses des Ecoles faisaient fonctionner des cantines et des colonies de vacances dans des conditions acceptables, permettaient d'aider les familles... Il fallait en terminer avec ces errements, sinon les écoles privées eussent éprouvé des difficultés à soutenir la concurrence.

D'autre part, il était urgent de démanteler les comités d'administration des caisses des Ecoles, trop souvent animés et dirigés par des majorités de laïques, d'hommes et de femmes de gauche — voire d'extrême-gauche — qui s'efforçaient de maintenir autour de l'École publique un climat de sympathie contraire à la politique du gouvernement.

Le décret n° 60-977 « relatif aux caisses des Ecoles » met bon ordre à tout cela et supprime d'un trait de plume une des dernières institutions — bien modeste cependant — ayant réussi à préserver jusqu'ici son caractère démocratique.

La situation créée par ce décret est un peu différente selon qu'il s'agit des caisses des communes autres que Paris ou de celles de la capitale.

En province, les comités comprendront désormais « notwithstanding toutes dispositions contraires prévues dans les statuts », le maire, les inspecteurs primaires et inspectrices des écoles maternelles, un délégué du préfet,

deux conseillers municipaux et trois membres élus par les sociétaires.

En fait, cela signifie que partout où la municipalité est antilaïque, la caisse des Ecoles cessera d'être gérée par des laïques.

Par contre, les municipalités laïques gardent une chance, en unissant leurs voix à celles des administrateurs élus, de préserver la majorité laïque au comité de la caisse des Ecoles.

Mais pour Paris, le décret va plus loin encore. Les comités comprendront désormais un tiers de représentants de la municipalité (2) — et d'élus au conseil municipal — un tiers membres de droit et de « personnalités désignées », et enfin un tiers d'administrateurs élus par les sociétaires.

Ce qui revient à dire que dans la plupart des caisses — pour ne pas dire toutes — où les laïques détenaient jusqu'ici la majorité absolue, cette majorité sera désormais déterminée par le vote des représentants de l'administration préfectorale. On imagine aisément dans quel sens penchera la balance.

Notons que des dispositions spéciales — toujours pour Paris — viennent s'ajouter aux mesures de désorganisation financière systématique des caisses déjà prises par le préfet de la Seine. Le préfet et les maires sont désormais les seuls à pouvoir régler les questions relatives au personnel des caisses.

Dans ces conditions, quelle va être la réaction des administrateurs élus ?

Laissons de côté les cas d'espèce qui pourront se présenter dans quelques communes de province. Mais à Paris, non seulement les administrateurs élus, là où ils étaient en majorité, vont se trouver minoritaires « par décret », mais encore les comités d'administration auxquels ils ont été envoyés pour contrôler et gérer les caisses se trouveront dépouillés et de leurs pouvoirs de contrôle et de leurs pouvoirs de gestion. Par conséquent, leur présence au sein de ces organismes risque de n'être plus qu'une caution donnée à l'administration.

Est-ce pour cela que les adhérents des caisses des Ecoles ont voté pour les listes laïques ? Est-ce même pour en arriver là que les adhérents des caisses des Ecoles apportent chaque année leur cotisation ?

Poser ces questions, c'est déjà apporter une réponse, une seule.

Et c'est aussi suggérer la seule attitude possible : celle que le gouvernement dicte aux républicains et aux laïques, tout comme l'Etat pétainiste la leur avait dictée : s'abstenir de collaborer — et résister.

Jean MONTESCOT

(1) J.O. du 14 septembre 1960.

(2) Représentants du pouvoir central nommés par le préfet.

AIDEZ LES ANTIFASCISTES ESPAGNOLS

UN grand procès est en préparation à Barcelone. Il vise une centaine de militants, pour la plupart membres de la Confédération Nationale du Travail, accusés d'avoir réorganisé leur centrale. Parmi les accusés se trouvent également des militants du Parti Ouvrier d'Unification Marxiste, accusés d'avoir réorganisé leur parti et d'avoir aidé la C.N.T. avec une imprimerie clandestine.

Ces camarades, arrêtés en 1947, ont déjà fait 2 ans de prison. Deux militants de la C.N.T. ne figure-

ront pas parmi les accusés : Francisco Ferreras et José Piqué, morts en prison sous les tortures. Pour les autres, la « justice » franquiste requiert jusqu'à 17 ans de prison. Le procès qui devait avoir lieu en juillet se déroulera, sauf nouvel ajournement au début d'octobre. Les travailleurs français ne doivent pas permettre aux juges de Franco d'étouffer dans le silence les antifascistes d'Espagne. Ce procès doit donner le signal d'un mouvement de solidarité.

C'est pourquoi le COMITE IN-

La S.F.I.O. prend le vent

« Si on parle durement et simplement du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, si on parle d'autodétermination, on commettra une erreur. »

Guy MOLLET.

(Discours au Congrès extraordinaire de Puteaux, le 15 janvier 1956.)

EN commentant les conclusions du dernier congrès national de la S.F.I.O., nous écrivions ici-même, dans notre numéro du 9 Juillet :

« Guy Mollet est vainqueur, comme prévu, et la S.F.I.O. ne décroche pas du régime. Mais l'incident des élections au comité directeur, le nombre des mandats obtenus par la minorité et l'évolution des textes sur l'Algérie traduisent à la fois le malaise intérieur de la S.F.I.O. et la sensibilité de celle-ci aux changements intervenus dans l'opinion publique au cours des derniers mois ».

Le mouvement que nous avons cru pouvoir déceler à travers les votes et incidents du congrès s'est poursuivi au cours de l'été ; il s'est même accéléré, très probablement aidé par le dernier discours du général De Gaulle. En effet le 13 septembre le comité directeur de la S.F.I.O. a adopté une résolution qui constitue un virage, et même un tête-à-queue. Voici les points qui méritent d'être relevés :

— 1° Sur l'Algérie : la résolution indique que l'on ne peut aboutir à un cessez-le-feu sans « une discussion sur les garanties de l'autodétermination ». Elle ajoute : « Tant à Melun que lors de la conférence de presse du 5 septembre, la politique française s'est refusée à tenir compte de ces impératifs ». Ainsi la S.F.I.O., pour la première fois, met en cause le général De Gaulle lui-même sur la politique algérienne.

Jusqu'ici, Mollet s'acharnait à répéter en substance : nous combattons la politique économique et sociale, et quelques autres aspects de l'action du gouvernement, mais nous approuvons sa politique algérienne. Le 2 juillet, il déclarait même : Notre politique algérienne est sur le point d'entrer en application ». Au cours de l'été, il a encore ajouté que le général De Gaulle demeurerait le plus qualifié pour trouver une solution au problème. Le voici maintenant contraint d'abandonner ce mythe dont'il avait le plus grand besoin pour maintenir une justification au concours précieux qu'il a apporté à De Gaulle en mai 1958 et pendant les deux années qui ont suivi. Il ne peut plus aujourd'hui ne pas dénoncer les responsabilités de De Gaulle dans la rupture de Melun.

— 2° Sur la politique internationale : la résolution dénonce « le nationalisme dépassé » du général De Gaulle et les sarcasmes sur l'O.N.U. qui conduisent à un isolement de la France et à un « ébranlement de la Communauté ». Donc nouveau front d'attaque.

— 3° Enfin, et c'est peut-être le plus important, la résolution découvre — tout arrive ! — que nous vivons sous un régime de pouvoir personnel :

« Cette évolution (du régime) qui s'est accomplie en même temps que se détériore le fonctionnement des institutions prouve une fois de plus qu'un homme seul, quels que soient ses qualités et son prestige, n'est pas

en mesure de régler tous les problèmes qui se posent à une nation dans le monde moderne ».

Leur en a-t-il fallu des preuves, pour admettre enfin une vérité aussi élémentaire ! Toujours est-il que, si la S.F.I.O. ne fait pas un nouveau retournement, le texte du comité directeur signifie que c'en est désormais fini avec la si confortable — et si hypocrite — distinction entre « le bon De Gaulle et le méchant Debré ».

Les réalités l'emportent sur l'artifice : il a bien fallu en venir à mettre en cause le véritable, le seul responsable — parce que le véritable, et le seul détenteur du pouvoir est le général De Gaulle, installé et consolidé avec la bénédiction de Mollet, et de la majorité de la S.F.I.O.

Quand on songe que, dans un éditorial tout récent de « Démocratie 60 », Mollet disait qu'il attendait et espérait des initiatives gaullistes, on conviendra que le virage est brutal. Il ne manquera pas de provoquer des secousses. Il n'est pas possible que les plus naïfs ne se posent pas un certain nombre de questions et n'éprouvent pas de la surprise. Comment ? Il a donc fallu tant de temps, tant d'expériences désastreuses, tant de dégâts, avant d'arriver à ces constatations et se décider à cette opposition à De Gaulle qu'aurait dû dicter, dès mai 1958, le réflexe normal d'un simple démocrate ?

En effet, depuis ce temps, la S.F.I.O. « gaullise » — après avoir aidé l'instauration du régime par les complaisances de Mollet et pas son oui au référendum. Elle se donnait deux justifications : « De Gaulle sauvera la démocratie — De Gaulle fera la paix en Algérie ; ainsi l'essentiel sera préservé ». Et maintenant, elle découvre que, pour s'être accroché à ces illusions, elle a accumulé les défaites dans à peu près tous les domaines : politique économique et sociale des Pinay-Baumgartner — vote de la loi scolaire d'inspiration clérical — étouffement de la presse — politique internationale chauvine conduisant à l'isolement — projet d'un armement atomique naguère condamné par la S.F.I.O. — et par-dessus tout, recul des positions démocratiques et de la résistance antifasciste par la consolidation du pouvoir personnel et le glissement vers le fascisme.

Que reste-t-il comme élément positif dans ce bilan ? Rigoureusement rien, si ce n'est d'immenses dégâts. Voilà où conduit une politique systématique de moindre mal. Pour avoir commis des erreurs aussi monumentales et aussi tragiques, les dirigeants de la S.F.I.O. ont été, ou complices des mauvais coups, ou complètement aveugles. Dans l'un et l'autre cas, ils sont disqualifiés.

Rappeler ces responsabilités d'un passé tout de même bien proche, ce n'est pas céder au goût des polémiques ni à la vaine satisfaction de proclamer : « Nous l'avions bien prévu ». Notre parti se réjouira toujours de voir s'étendre l'opposition au régime et le front de ceux qui combattent pour la paix en Algérie. Encore faut-il, si l'on veut éviter de nouvelles désillusions et de nouveaux échecs, que cet élargissement ne se réalise pas dans l'équivoque et la confusion. On voudrait surtout être assuré que ces affirmations d'un ton nouveau ne seront pas une simple opération verbale de dédouanement et qu'elles se traduiront en actes.

Pierre LUQUET.

P.S. — Le résultat des élections municipales (deuxième tour) qui ont eu lieu le 18 septembre à Audierne (Finistère) illustre les difficultés que la S.F.I.O. s'est suscitées à elle-même par ses contradictions et ses retournements.

Dès le premier tour, la section S.F.I.O. d'Audierne avait fait liste commune avec les radicaux, le M.R.P., l'U.N.R. et les Indépendants.

Pour le second tour, la Fédération lança un appel en faveur de la liste communiste. Elle ne fut pas suivie par la section qui maintint ses positions antérieures.

INTERNATIONAL DE SOUTIEN AUX ANTIFASCISTES ESPA-

GNOLS a décidé de mettre les avocats de son comité juridique au service de la défense et de lancer une campagne pour l'amnistie. Ce mot d'ordre soulève les protestations du citoyen Le Bourre qui, dans le Figaro, appelle les travailleurs espagnols et français à s'y opposer parce qu'il créerait « un climat d'insécurité sociale ».

Nous appelons les camarades du Parti et les sympathisants, à venir apporter leur aide au C.I.S.A.E., qui est actuellement en train de s'organiser dans tous les domaines et qui a besoin de nombreux concours.

Yvan CRAIPEAU

Le C.I.S.A.E. a son siège : 17, rue de Chaligny, Paris-12°.

UN SUJET TABOU

Les jeunes et l'Algérie

La double saisie de France-Observateur et de l'Express la semaine dernière, les poursuites judiciaires et les sanctions administratives ordonnées contre les signataires de la « déclaration des 121 » témoignent d'un durcissement du régime. Depuis quelques mois, depuis surtout l'échec des pourparlers de Melun, d'autres indices laissent prévoir cette évolution. Quelle est sa signification ?

Le projet de loi concernant la réforme du statut de la presse, rendu public au mois d'août, aboutissait, on le sait, à une restriction telle de la liberté d'expression que la plupart des hebdomadaires encore libres auraient dû cesser de paraître. M. Michel Debré, furieux de l'indiscrétion qui avait permis d'alerter l'opinion, fit perquisitionner par la police jusque dans le cabinet ministériel de son propre Garde des Sceaux pour rechercher l'origine de la fuite. Ainsi, arbitraire et secret d'Etat devenaient la règle pour le Premier ministre.

En même temps un nombre croissant de discours ministériels insistait sur « la nécessaire unité et cohésion nationale », qui fut un des thèmes de la conférence de presse du 5 septembre. Chacun comprend que pour parvenir à la cohésion nationale il faut réduire au silence les récalcitrants.

Devant la probabilité d'une condamnation par l'O.N.U., devant l'hostilité de plus en plus générale de l'opinion internationale à la politique française en Algérie, le régime ne peut que se durcir en un nationalisme d'où l'on retranchera comme « mauvais Français » tous ceux qui approuveront l'action de l'O.N.U. et qui mettront en doute le bien-fondé de l'attitude de repli du gouvernement français.

Dans cette perspective les hebdomadaires de la gauche, France-Observateur et L'Express, sont les victimes désignées de l'arbitraire gouvernemental. L'Express a été saisi pour un article de Jean-Jacques Servan-Schreiber, qui, lui, d'approuver l'insoumission, déclare : « La désertion, c'est l'aventure individuelle, désespérée, c'est l'impasse pour l'homme et pour la nation ». Pour lui, « accepter, encourager l'insoumission et la désertion, c'est dire oui à l'aide active au F.L.N. ». Rejoignant en cela Francis Jeanson, mais pour en tirer des conclusions opposées, J.-J. Servan-Schreiber estime en effet que l'insoumission conduit inévitablement à se mettre au service de l'organisation F.L.N.

On peut évidemment discuter ce jugement et rappeler que des dizaines de jeunes Français comme Alban Liechti et Jean Le Menn ont connu la prison pour avoir refusé de porter les armes contre le peuple algérien, sans pour cela s'être, en quoi que ce soit, subordonné à l'action du F.L.N. Mais, aux yeux du ministre des Armées, ce qui compte, ce n'est pas le jugement de J.-J. S.-S. sur l'insoumission, c'est le fait qu'il aborde ouvertement le problème et en discute les données dans son hebdomadaire. Le gouvernement considère comme un sujet tabou le problème de l'attitude des jeunes devant la guerre d'Algérie : rien ne menace plus en effet le mythe de la cohésion nationale que la crise de conscience de la jeunesse appelée à combattre en Algérie « dans cette guerre du mépris et de la torture ».

C'est pourquoi avec la saisie de France-Observateur, le ministre des Armées a été encore plus loin. Cet hebdomadaire annonçait la parution d'une enquête sur « Les Jeunes, l'Armée et l'Algérie », comprenant des témoignages de garçons qui servent actuellement dans l'armée ou qui viennent de la quitter. Pour la première fois, dans la longue histoire des saisies de la IV^e et de la V^e République, un journal est saisi, non pour ce qu'il contient, mais pour ce qu'il annonce. Il s'agit évidemment d'une mesure d'intimidation visant à la censure préalable sur le sujet tabou.

Autre innovation du gouvernement, la même semaine : les sanctions prises contre des fonctionnaires, surtout membres du corps enseignant, pour avoir signé la déclaration des 121 sur le droit à l'insoumission. On peut discuter les attendus de ce texte qui sembleraient, dans un de ses paragraphes, davantage tournés contre les partis et journaux d'opinion de gauche que contre le gouvernement et qui met sur le

même plan d'une manière confuse le refus de prendre les armes contre le peuple algérien et l'aide au F.L.N. Mais on ne doit pas se dissimuler que ce qui inquiète le gouvernement, et ce qui a motivé les sanctions prises, c'est l'approbation du refus de participer à la guerre d'Algérie. Le pouvoir veut accentuer la répression contre tous ceux qui expriment ou expriment leur position sur les problèmes de conscience que pose aux jeunes la guerre d'Algérie. Le ministère de l'Education Nationale a averti un certain nombre d'enseignants signataires du texte des 121 qu'ils seraient suspendus. Déjà six d'entre eux ont reçu notification de cette suspension. Un pas en avant considérable est ainsi fait dans l'arbitraire. En effet, une suspension administrative signifie simplement qu'un membre de l'Enseignement public français n'a plus le droit d'exprimer aujourd'hui, entièrement, en dehors de son activité professionnelle, une opinion non conforme à celle du pouvoir.

Cette mesure gouvernementale doit provoquer une réaction très large et très profonde dans l'Université, dont les membres sont ainsi menacés de devenir des citoyens de seconde zone. Face au durcissement du pouvoir, il

COMMUNIQUÉ DU BUREAU NATIONAL

Le Bureau National du P.S.U. proteste énergiquement contre la double saisie dont viennent d'être victimes France-Observateur et L'Express. Les saisies visent moins les articles dont ces journaux ont commencé la publication que le sujet qu'ils traitaient — les jeunes et la guerre d'Algérie — et les conclusions auxquelles le gouvernement supposait qu'ils allaient aboutir.

Cela souligne l'importance des menaces qui pèsent sur la liberté de la presse.

Cela montre aussi à quel point le gouvernement craint un développement de l'action contre la guerre d'Algérie. Chacun sait que ni L'Express, ni France-Observateur n'entendent préconiser la participation aux activités du F.L.N., mais qu'ils encouragent d'autres formes de lutte. La réaction du gouvernement montre que ce sont ces formes de lutte qu'il redoute le plus. C'est pour nous une raison supplémentaire de poursuivre méthodiquement l'organisation de l'action qui a été décidée par notre Comité Directeur.

apparaît certain qu'ils ne céderont pas à l'intimidation et manifesteront au contraire plus largement et plus puissamment leur opposition à la guerre. Mieux placés que quiconque pour mesurer le drame de la jeunesse devant la guerre, ils ne se tairont pas sur cette question.

Les militants du P.S.U. continueront pour leur part, comme l'a fait le comité politique national, à alerter l'opinion sur « les réactions qui s'affirment dans la jeunesse, qu'il s'agisse de l'organisation de la résistance aux réseaux ultra dans l'armée ou des refus de participer aux opérations de guerre et de répression ».

J. V.

LA JUSTICE MILITAIRE BLANCHIT UN COLLABO

Certains doutaient encore de l'état d'esprit qui anime une partie de l'armée, et spécialement les tribunaux militaires. A Tarbes et dans le département des Hautes-Pyrénées, les yeux commencent à s'ouvrir.

Comme chaque année à pareille époque, les organisations de résistance s'apprêtaient à fêter la libération de la ville et du département.

Lorsque, le jeudi 18 août, on apprenait que le tribunal des Forces Armées siégeant à Toulouse avait acquitté le

Là où fut jugé Dreyfus

Un procès...

Le procès Jeanson s'est poursuivi jusqu'ici dans de telles conditions qu'il convient, pensons-nous, pour l'apprécier en toute objectivité, de rappeler un certain nombre d'anomalies incontestables qui le caractérisent.

● En premier lieu, l'in vraisemblable précipitation de l'instruction : une trentaine d'inculpés, des charges difficiles à prouver, une multitude d'enquêtes préalables, et de commissions rogatoires que le Magistrat Instructeur se devait de vérifier, développer, reprendre.

En bref, un dossier à la complexité exceptionnelle et les plus optimistes pouvaient prévoir qu'il s'agissait là d'une affaire de longue haleine, où tout devait faire l'objet d'instruction sérieuse et approfondie.

Or, dès la fin de la dernière session parlementaire, sous la pression des groupes de droite de l'Assemblée nationale, le Ministre de la Défense Nationale M. Messmer prenait l'engagement que tant dans les affaires du complot et de la fusillade d'Alger que dans celle du réseau Jeanson les sentences interviendraient avant le début de la prochaine année judiciaire.

● En fait un seul juge d'instruction assumait pendant quelque trois ou quatre mois seulement la charge de l'information : il en a résulté une impression pénible de bousculade et d'insuffisance.

Pour illustrer cette situation il n'est que de rappeler cette critique évidente : les interrogatoires, à la police, de chacun des inculpés n'ont point fait l'objet de confirmation devant le Juge d'Instruction, et l'affaire relevant du Code de justice militaire, il n'était pas possible d'y appliquer la procédure du flagrant délit.

● En second lieu, dès l'ouverture des débats le Président procédait à une déclaration en des termes tels que se justifiaient les conclusions de récusation déposées par la défense.

Un débat préliminaire s'instaura donc au cours duquel, notamment, M^e Likier fit valoir ses arguments en un exposé ample, circonstancié, prenant référence sur un certain nombre d'arrêts de la Cour de Cassation.

Il semblait donc, que le représentant du Parquet se devait de procéder par voie de réquisitions qui auraient dû donner lieu à une intervention savante, empreinte normalement d'objectivité et de sérénité.

Or, le Commissaire du Gouvernement se contenta, avec une brièveté significative, de s'opposer purement et simplement à la prise en considération de ces conclusions, donnant ainsi l'impression que la composition du Tribunal lui donnait toute latitude pour négliger cette controverse qui n'était considérée avec mépris, par lui, que comme un combat d'arrière-garde.

● En troisième lieu, parmi les inculpés, se trouvaient six musulmans algériens, militants ou responsables du F.L.N., ayant passé à la police des aveux complets.

Dans quelles conditions ces aveux avaient-ils été recueillis ? La question ne fut pas posée, malgré la Défense.

Bien mieux, les interprètes appelés par le Parquet à traduire, à l'audience, les déclarations des inculpés, se révélèrent insuffisants. La défense fit valoir l'obligation où se trouvait le Tribunal de régulariser un interprète entendant l'arabe littéraire.

S'agissait-il de manœuvre dilatoire ? Non, car comment apprécier les droits de la défense si celle-ci se devait d'y renoncer avant même l'ouverture des débats.

Il en a résulté toute une série d'incléments, mineurs peut-être, — mais pro-

longeant surtout de la part du Président, des attitudes inattendues.

Présider une juridiction criminelle, qu'elle soit militaire ou de droit commun, est un art difficile qui exige non seulement une connaissance approfondie du dossier, mais encore du sang-froid, une volonté d'objectivité, une hauteur de vue, qui, malheureusement, ne sont pas le fait du Président Cuvellier. D'où, les multiples incidents avec les avocats, les sanctions disciplinaires prononcées, l'intervention constante du Membre du Conseil de l'Ordre représentant le Bâtonnier. (Chacun sait, dans le monde judiciaire, qu'un Magistrat qui ne sait pas éviter les incidents avec la barre n'a aucune des qualités requises pour présider.)

Enfin, en dernier lieu, comment qualifier l'attitude de ces deux officiers désignés pour faire partie du Tribunal, qui, impudemment, après chacune des audiences, retrouvaient dans une cour interdite au public, M. J. Sidos, membre militant de « jeune Nation », se faisant abreuver par lui dans une taverne près du siège du Tribunal ?

N'était-il pas du devoir de la défense de dénoncer le fait, à l'audience, de déposer des conclusions de récusation ?

Comment apprécier l'état d'esprit du Tribunal qui rendit un jugement déclarant n'y avoir lieu à récusation alors que les deux officiers mis ainsi en question se désistèrent spontanément ou sur ordre, le jour suivant.

Depuis ces incidents, les débats ont repris, le fond a été abordé et pour prouver le caractère insuffisant de l'instruction est intervenu cet incident des experts en graphologie en suite duquel le Parquet s'est trouvé tellement confondu qu'il a dû renoncer à cette partie de l'accusation.

C'est enfin par l'audition des témoins cités par la défense que le procès allait prendre sa vraie hauteur.

Il n'entre nullement dans nos intentions de reprendre chacune des dépositions recueillies concernant Paupert, Mlle Prouteau, Mouzel, M. Coindre, Mlle Delmas, Mlle Dux, Georges Berger, mais il faut souligner que chaque témoin est venu apporter au tribunal des éléments d'appréciation et concernant la valeur morale de chacun des inculpés et les principes qui ont déterminé leur action. La plupart d'entre eux ont insisté sur la valeur professionnelle hors de pair de ces enseignants, artistes, comédiens, sur le conflit dans lequel ils se sont trouvés respectivement engagés. Le Président essaya de limiter la portée de ces dépositions, en utilisant le procédé subalterne qui consistait à chicaner les témoins sur le vocabulaire employé, les ramenant au fait avec plus ou moins d'aménité quand l'émotion s'emparait de chacun d'entre eux.

Il n'en est pas moins demeuré une impression de haut désintéressement, de moralité pleine d'exigences qui n'a pu que desservir l'accusation, déterminant d'ailleurs de la part du Commissaire du Gouvernement des remarques d'une aigreur significative.

Que dire de la déposition de M. Paul Teitgen, actuellement maître des Requêtes au Conseil d'Etat, précédemment secrétaire général de la police à la préfecture d'Alger, et plus précédemment encore, en 1943, déporté politique en Allemagne ?

Même le Président s'est trouvé obligé de rendre hommage à sa « hauteur de vue ». Les faits rapportés par M. Teitgen : — tortures, disparitions, l'atmosphère effroyable qu'il vécut à Alger, — constituent une raison, si ce n'est d'admettre le comportement des inculpés, du moins de les comprendre, « d'excuser même leur erreur ». Il régnait, au Cherche-Midi, après la déposition de M. Teitgen, un silence profond et douloureux.

Notre ami Claude Bourdet vit également, sans éclat de voix, sans geste inutile, dire quelles avaient été les confidences que lui avait faites le jeune Paupert à son retour d'Algérie.

Claude Bourdet fit valoir sa qualité d'inculpé dans d'autres affaires, ce qui lui valut de la part du Président cette remarque, qui constituait une fois de plus un préjugé :

« Il se peut que vous bénéficiiez d'un non lieu, au cas contraire, vous comparâtiez devant nous, ce que je ne vous souhaite pas. »

Et le débat de continuer.

Nous avons procédé à tous ces rappels, en toute objectivité, nous abstenant d'interférer sur le débat lui-même.

Ainsi sera-t-il permis à nos lecteurs de se former une opinion qui mettra en cause le principe même de la justice militaire dans les termes mêmes de la résolution adoptée le 11 septembre dernier par notre Comité politique national.

Pierre BRETON

sieur Adrien Lalanne, ancien avocat à Tarbes, condamné à 20 ans de travaux forcés par la cour de justice des Hautes-Pyrénées et qui avait réussi à s'enfuir en Argentine. Le tribunal des forces armées de Toulouse a acquitté ce collaborateur sur le vu, paraît-il, de pièces inédites. On peut penser quelle était la valeur de ces pièces lorsqu'on connaît l'action pro-allemande de Lalanne, libéré de captivité par Hitler.

Etrange justice que celle de la V^e...
J. LAFON-PUYO.

LA FRANCE A AUSSI SES RÉGIONS SOUS-

AU Nord d'une ligne joignant le Mont-Saint-Michel au Queyras, le revenu moyen annuel de 25 millions de Français, vivant sur le 1/3 du territoire, est de 220.000 F. Au Sud, les 18 millions d'habitants répartis sur les 2/3 du territoire n'ont pas 110.000 F de revenu moyen.

Ces chiffres sont les signes éclatants d'un déséquilibre qui est une des données fondamentales de la France d'aujourd'hui : d'un côté entassement démographique, développement économique et haut niveau de vie; de l'autre, dépeuplement, sous-développement et bas niveau d'existence.

Pour expliquer ce déséquilibre, on invoque souvent la fatalité du climat ou du sous-sol, on fait remarquer que d'autres pays subissent de tels méfaits : l'Italie a un Midi encore plus sous-développé que le nôtre.

En réalité, il n'y a rien de fatal. Il s'agit d'un phénomène qui date de l'époque capitaliste et qui n'a fait que s'accroître dans la France de la première moitié du XX^e siècle avec la politique économique malthusienne de la bourgeoisie. La cause profonde tient à la logique même de l'économie libérale : la loi du profit et de la concentration capitaliste. L'inégal développement de l'activité économique est inévitable, mais doit-il aller jusqu'au déclin et à la ruine de régions entières, jusqu'à en faire « un désert français » à l'intérieur ?

Depuis 1945 une politique dite « des aménagements régionaux » a tenté d'enrayer cette régression. De très nombreuses mesures juridiques et administratives, des organismes divers se sont attaqués à ce problème essentiel pour l'avenir national. L'inspiration de ces tentatives est diverse, les méthodes souvent trop partielles et désordonnées, ou empreintes d'un régionalisme sentimental. Mais cela ne saurait justifier que des militants ouvriers et socialistes se désintéressent d'une question aussi décisive pour le niveau de vie des Français d'aujourd'hui et de demain.

Trop souvent, à vrai dire, les problèmes de l'avenir économique et démographique d'une région, petite ou grande, ne sont aperçus que de quelques spécialistes et ne sont pas l'objet d'études et de campagnes de la part des organisations ouvrières. Pourtant il n'y a sans doute pas de meilleur moyen de montrer concrètement le désordre et l'anarchie engendrés par la loi du profit capitaliste, et d'expliquer pratiquement ce que pourrait être la vie des hommes dans un système socialiste.

DANS les 2/3 sud de la France atteints de sous-développement, les régions du Centre, de l'Aquitaine et de la Méditerranée devaient être l'objet de grands travaux de modernisation suivant les prévisions du II^e Plan de Modernisation et d'Équipement. Parmi les huit grands projets à base régionale du II^e Plan, deux concernaient le Centre de la France : — mise en valeur des Limagnes et de la Sologne; trois le Bassin Aquitain : — mise en valeur des Landes, des côtes de Gascogne et des marais atlantiques; trois enfin le Midi méditerranéen : — assainissement et mise en valeur de la plaine orientale de la Corse, irrigation du Bas-Rhône et du Bas-Languedoc, irrigation des plaines de la Moyenne-Durance.

Or seuls ces deux derniers projets (Bas-Rhône-Languedoc et Durance) sont actuellement en cours de réalisation. La région méditerranéenne est devenue un champ d'expérimentation pour les problèmes de l'aménagement régional. Aussi mérite-t-elle que nous y revenions dans des études ultérieures de « Tribune Socialiste ».

Un exemple :

le midi méditerranéen

Aucune région n'a subi en effet davantage les conséquences de l'inégal développement de notre économie; aucune région ne connaît davantage la désorganisation de son économie rurale et industrielle et de sa structure démographique.

Le tableau de cette désorganisation est remarquablement tracé dans le livre de Paul Carrère et Raymond Dugrand, « La région méditerranéenne » dernier volume paru d'une collection qui devrait aider considérablement dans leur travail les militants des organisations ouvrières (1).

Les méthodes modernes de mise en valeur — vignobles, cultures maraîchères et fruitières, tourisme — correspondent à des productions de luxe de type spéculatif dont l'essor est sans cesse limité par les besoins du marché et qui sont réduits à quelques îlots favorisés. L'économie méditerranéenne est discontinuée dans l'espace, mais aussi dans le temps à tel point que son passé récent n'est depuis 150 ans qu'une succession de brèves prospérités et de crises dramatiques. « Malgré une chaîne urbaine remarquable et la présence d'une main-d'œuvre habile et abondante, l'industrie jadis prospère s'est progressivement assoupie, paralysée par les concurrences techniques et bancaires des grands centres de production du Nord de la France, et son passé récent n'est qu'un long nécrologe ».

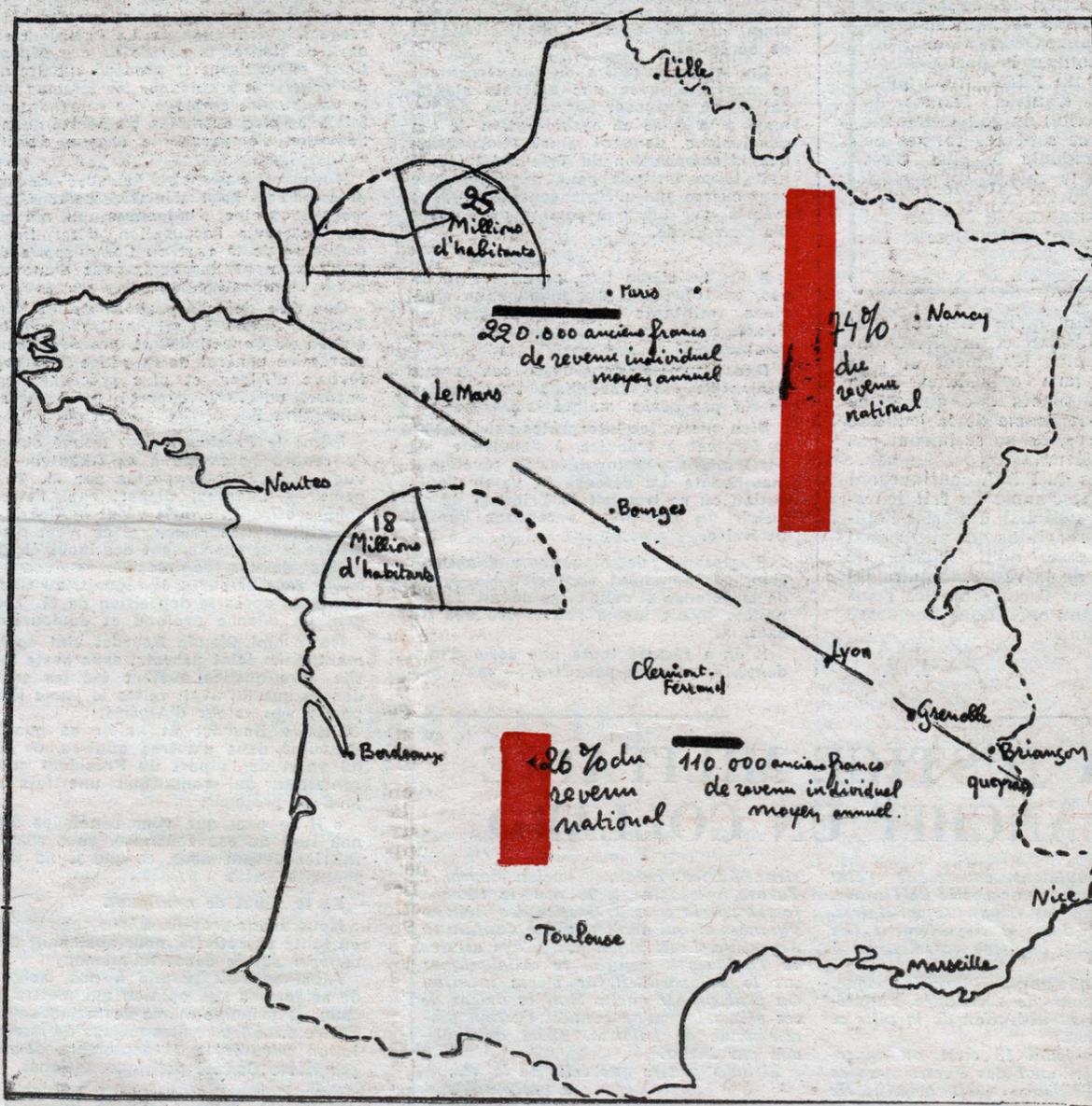
La désorganisation est symbolisée par l'absence de toute capitale régionale, car Marseille est coupée de la région qui l'entoure tandis que le Sud-Est se replie sur ses collines et ses plateaux, s'isole de la mer derrière ses marais et s'affirme continental. Le pays est cloisonné en cellules juxtaposées centrées sur des petites métropoles : Montpellier, Nîmes, Béziers, Perpignan, Avignon, Nice qui s'ignorent, lorsqu'elles ne luttent pas sans merci entre elles.

Le déséquilibre des structures humaines est plus grave que partout ailleurs en France. Dans cette région profondément rurale, on ne compte qu'à peine 25 % d'agriculteurs alors que la France compte près d'un tiers de paysans. Le secteur industriel compte un peu moins de 30 % de la population active, ce qui correspond au faible équipement technique. Mais près de la moitié des habitants (46 %) font partie du secteur tertiaire caractérisé par les professions dites « improductives ». Le Sud-Est français compte ainsi la population active la moins « productive » de France, ce qui correspond à une fonction touristique qui amplifie les services et les activités commerciales, à une agriculture spéculative qui favorise les intermédiaires financiers ou commerciaux. Le taux des profits réalisés par ces activités ne doit pas dissimuler leur caractère essentiellement parasitaire tandis que le pourcentage trop élevé du secteur tertiaire permet de comprendre la sensibilité de la région aux crises économiques.

Ajoutons encore que le Sud-Est n'a pas enregistré le renouveau démographique qui a suivi la Libération dans le reste de la France. Presque tous les départements méridionaux n'ont devant eux que la perspective d'un affaiblissement des densités humaines.

La désorganisation atteint aussi bien les îlots plus développés que les zones les plus attardées. En Corse ou dans les Cévennes, l'émigration atteint le seuil de la désertion totale. Mais dans le vignoble languedocien ou en Camargue, ni les structures économiques ni la fréquence des crises ne permettent un développement démographique capable de maintenir l'équilibre. La fermeture des usines languedociennes multiplie chômage et sous-emploi et la main-d'œuvre rurale ne trouve aucun débouché urbain. L'arrêt des houillères dont les réserves sont pourtant considérables est envisagé ainsi que des transferts de population vers l'Est de la France.

RICHESSSE AU NORD SOUS-DÉVELOPPEMENT AU SUD



DÉVELOPPÉES

Ainsi les possibilités naturelles — (les plaines orientales de la Corse qui comptent parmi les plus fertiles de France sont à l'abandon; les rives de l'étang de Thau, remarquable port naturel propre aux installations industrielles, sont déserts; les réserves charbonnières du Briançonnais supérieures, peut-être, à celles du bassin du Nord ne sont pas prospectées) — sont négligées, cependant que les premières tentatives d'aménagement régional et en particulier l'irrigation se heurtent à de puissants intérêts.

Dans la région méditerranéenne comme dans les autres, la mise en valeur ne peut procéder que d'un effort collectif pour briser les freins et les résistances aux transformations nécessaires. Et comme l'écrivait Paul Carrère et Raymond Dugrand : « Il est des moments où l'établissement d'un inventaire et d'un bilan peut-être tenu par les conséquences qu'il implique pour l'acte le plus révolutionnaire qui soit ».

L'aménagement régional est-il en effet compatible avec l'économie capitaliste libérale? Celle-ci est res-

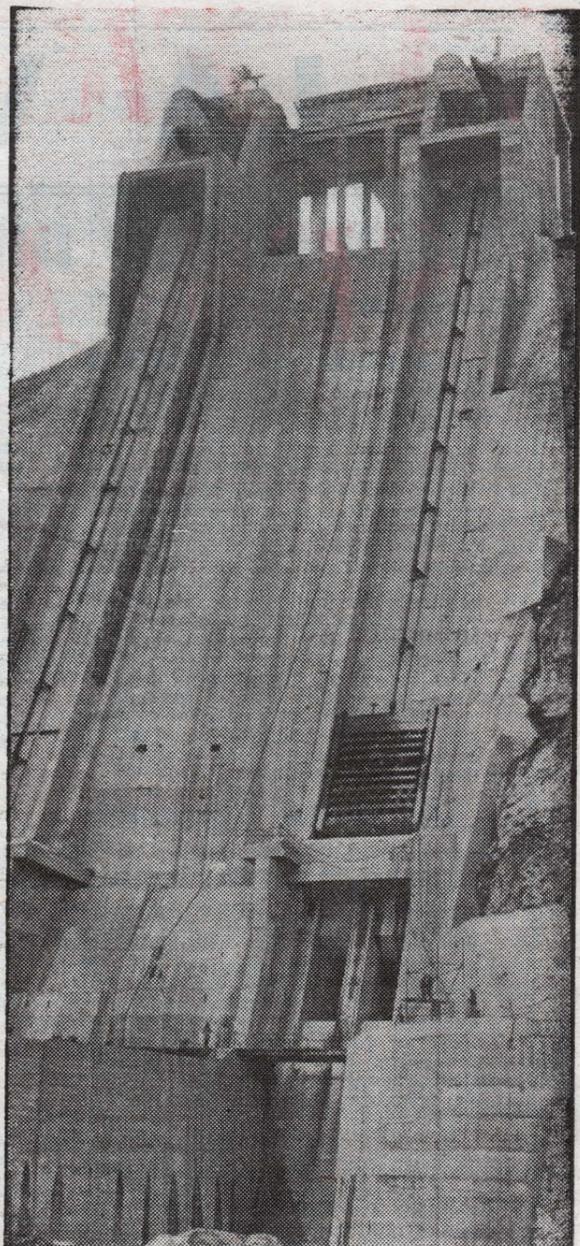
On s'aperçoit de cette difficulté dès qu'on cherche à lutter contre la centralisation dévorante et à provoquer une renaissance régionale. Ce qui irait de soi dans une économie socialiste planifiée ne peut en fait se concevoir dans le cadre de l'économie libérale.

Échec de la décentralisation

C'est le cas par exemple de la décentralisation industrielle, « tarte à la crème » des discours dominants du Premier ministre Debré comme des présidents du Conseil de la IV^e République. Il est évident, en effet qu'il faut, dans les régions à transformer créer des activités entièrement nouvelles. « Une pluie de subventions ne peut d'elle-même provoquer une modernisation, car l'aumône n'a jamais fait qu'accroître la mendicité » (Paul Carrère et Raymond Dugrand). Il faut s'orienter vers des productions nouvelles et leur trouver des débouchés.

Or, pour cela, la décentralisation industrielle est indispensable. Mais le capitaliste n'est pas un philanthrope. Pour qu'il envisage de modifier l'implantation géographique de ses usines, il faut que les possibilités de profit l'emportent largement sur les risques en cours. Or il est parfaitement vrai que l'éloignement de Paris — premier marché de consommation, siège des directions bancaires et ministérielles — signifie des frais supplémentaires qui dépassent le plus souvent les avantages que l'Etat accorde aux usines qui s'installent en province (avantages qui vont jusqu'à fournir pour toute création dans une zone dite « critique » 20 % des investissements).

C'est pourquoi la décentralisation n'a profité qu'à la région parisienne, au nord et à l'est et non pas aux régions attardées. Dès 1956 on pouvait constater que sur 207 usines installées avec l'aide du Fonds national de Développement économique, les 2/3 s'étaient localisées à moins de 200 km de Paris. Le bilan de 1959 qui vient d'être publié par le Ministère de la construction montre que cette situation ne s'est pas modifiée sous la V^e République. Les régions favorisées continuent à être les régions du Bassin Parisien, du Nord, de l'Est où la concentration industrielle était déjà élevée. Le plus souvent, ce sont les centres déjà en expansion qui recueillent les implantations nouvelles. Ainsi finalement loin de s'installer dans les zones en voie de dépérissement économique où des usines nouvelles seraient indispensables, les firmes qui décentralisent leurs ateliers les implantent de préférence dans les grandes zones industrielles qui fournissent débouchés et main-d'œuvre spécialisée. Ainsi, comme c'est le cas le plus fréquemment, sous prétexte de remédier aux désordres de l'économie capitaliste libérale, l'intervention de



Le barrage de Serre-Ponçon : Un défi aux caprices de la nature.

L'Etat ne fait que sanctionner ces désordres et les accélérer. Les régions en expansion risquent d'être asphyxiées, faute d'avoir reçu les aménagements nécessaires à une population et à une activité économique trop denses : telle la région parisienne. Dans le même temps d'autres régions continuent à se vider et il sera bientôt trop tard pour qu'on songe à peupler « le désert français ».

La « décentralisation » n'est qu'un remède provisoire pour retarder la congestion de la région parisienne; elle ne répond pas aux besoins des régions attardées des 2/3 sud de la France où il convient de créer des centres autonomes, ce qui ne peut se concevoir en dehors du cadre de la planification socialiste.

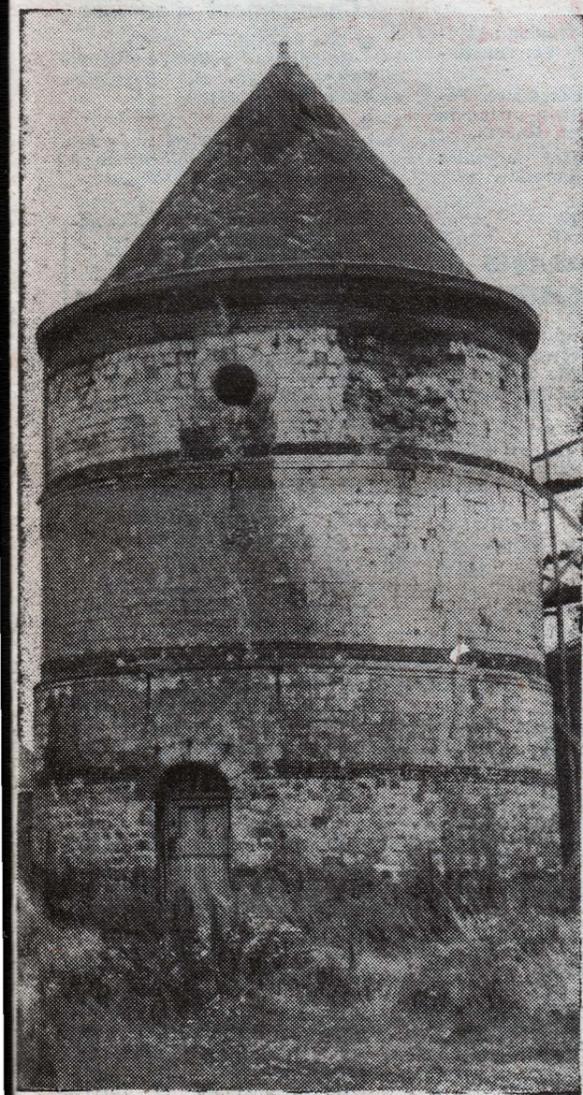
TOUTE évolution suppose en effet une action d'ensemble générale et coordonnée. Elle ne peut être entreprise sans souci des répercussions que toute novation risque de provoquer sur les autres secteurs. Elle ne peut se limiter au cadre des actions immédiatement rentables. Le but recherché n'est pas seulement une augmentation de production mais l'organisation cohérente et rationnelle, d'une région naturelle. Problèmes économiques et sociaux, démographiques et culturels doivent être conjointement résolus dans le sens d'un optimum du peuplement et des niveaux d'existence. Seule restriction acceptable et temporaire, la nécessité de se plier à un ordre d'urgence, qui commande d'équiper en premier les régions à fort potentiel de base; mais ne saurait justifier l'abandon délibéré des zones les moins douées. Seule la notion de rentabilité doit permettre le rejet définitif des campagnes par trop déshéritées où rien ne pourrait répondre aux efforts entrepris, rentabilité jugée à l'échelle nationale, tenant compte aussi bien des aspects financiers, des problèmes humains que de l'équilibre interrégional, ce qui rend très malaisée l'estimation précise du marginalisme acceptable ».

(Paul Carrère et Raymond Dugrand).

Comment parvenir à ce résultat sans une planification discutée à l'échelon local, régional et national? Mais la lutte pour le socialisme et la planification démocratique suppose dès aujourd'hui le bilan des désordres, des déséquilibres et des désorganisations du capitalisme. Les organisations du parti, les fédérations et les sections ont ici un rôle considérable à jouer. « Tribune Socialiste » s'efforcera dans les mois à venir d'aider à ce bilan par des études régionales que nous souhaitons appuyées sur l'expérience de nos camarades.

Jean VERLHAC

(1) « La France de Demain » (Presses Universitaires de France). Volumes déjà parus : I. La région parisienne, de Pierre George et Pierre Randet; II. La région du Nord-Nord-Est, de Roland Istria et Claude Frécheur; IV. La région lyonnaise, de Jean Labassé et Michel Laferrère; V. La région méditerranéenne, de Paul Carrère et Raymond Dugrand.

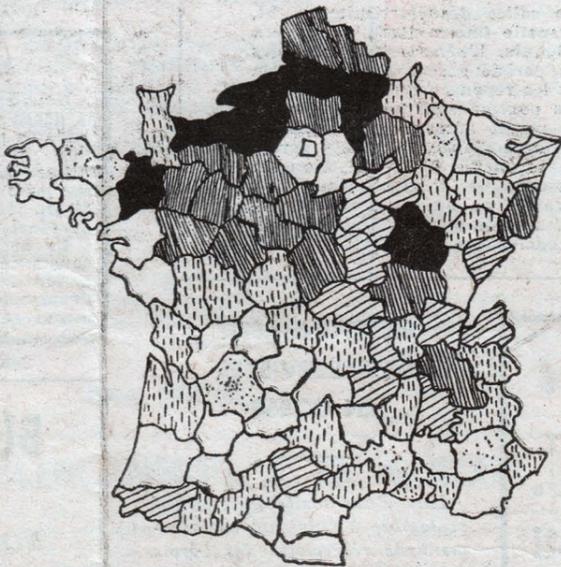


La pierre s'effrite : le temps des moulins et des lampes à huile est révolu.

responsable de la désorganisation régionale; comment pourrait-elle s'orienter autrement? Dans le cas du Bas-Rhône-Languedoc, la compagnie qui en assure la mise en valeur n'est en réalité qu'une société anonyme où prédomine le capital privé, par le biais des Chambres d'Agriculture et de Commerce. Aussi s'intéresse-t-elle aux réalisations immédiatement rentables, délaissant les garrigues et les plaines, alors que les collectivités locales, si elles détenaient la majorité du capital, pourraient y consentir les investissements nécessaires.

Le problème a été très bien posé pour la Moyenne-Durance par M. Meyer-Heine, rapporteur général de la Commission de la Durance : « Il paraît vraisemblable que vouloir donner l'autonomie financière à une quelconque Haute-Autorité de la Durance, à une société d'économie mixte, risquerait de sacrifier les hauts pays au bénéfice des plaines. Une telle société pourrait être tentée de consacrer tous ses efforts aux objectifs les plus immédiatement rentables, de se désintéresser des secteurs de l'économie qui ne lui apporteraient sur le plan comptable aucun bénéfice direct, même s'ils étaient souhaitables dans l'intérêt général de la nation ».

Tant il est vrai, comme l'écrivent encore à ce propos Paul Carrère et Raymond Dugrand, qu'il est difficile de concilier à la fois l'intérêt du capital et celui de la nation.



NOMBRE D'EMPLOIS CREEES DEPUIS DIX ANS

Noir	+ de 5.000
Hachurés gris	2.000 à 5.000
Hachurés blancs	1.000 à 2.000
Tirets verticaux	200 à 1.000
Pointillés	100 à 200
Blanc	- de 100

LA VIE DU PARTI

TRIBUNE DU DIFFUSEUR

LE BULLETIN INTÉRIEUR

« Enfin une bonne nouvelle », vont penser tous les militants du Parti : le BULLETIN INTÉRIEUR va sortir dans les jours qui viennent.

Depuis le congrès d'unification, la décision était prise de publier cet outil indispensable à la vie démocratique de notre parti, mais sa mise en place était subordonnée, en raison de son caractère propre à celle des sections. En effet, le Bulletin est réservé exclusivement aux militants du parti nous devions pouvoir contrôler depuis Paris que tel ou tel abonné a bien sa carte; pour cela il fallait que les trésoriers des fédérations aient envoyé les talons au trésorier national. Cette régularisation, quoique encore incomplète, est sur le point d'être achevée; nous n'aurons donc pas de contestation lorsque nous recevrons les abonnements.

UNE LARGE DISCUSSION

Le Bulletin intérieur national ne doit jamais être considéré par les militants comme l'organe rêvé pour recevoir les textes de tous ceux qui ont des démanagements d'auteur. La vie démocratique ne saurait être confondue avec une quelconque anarchie organisée. Elle suppose d'abord une large discussion à la base, au sein des sections et des groupes qui sont les cellules vivantes de la politique du P.S.U. Aussi, et nous croyons nécessaires de le rappeler ici, il appartient d'abord à notre section respective de connaître nos points de vue et de les discuter.

Il appartient ensuite aux assemblées fédérales de connaître les opinions des sections. C'est enfin aux Conseils nationaux et aux Congrès de connaître les opinions des fédérations. Est-ce à dire que le militant de base doit se taire et ne pas tenir les échelons « supérieurs » au courant de son avis, de ses opinions et de ses positions ?

Absolument pas. Mais on comprendra que le Bulletin intérieur ne peut pas publier toutes les opinions mêmes celles des sections, même celles des assemblées de sections, même celles des commissions exécutives des fédérations. Chaque mois un volume de cent pages imprimées serrées n'y suffirait pas.

Aussi le Bulletin Intérieur publiera-t-il, d'une part, les comptes rendus des organes directeurs du parti et certaines circulaires nationales, d'autre part, les textes d'orientation en vue des conseils nationaux et les opinions émises par les Conseils fédéraux sur ceux-ci (même chose pour les Congrès), enfin les débats qui s'instaureront dans le parti sur tel ou tel sujet, soit qu'ils aient été décidés par les organismes nationaux (Conseils national et Congrès), soit qu'ils aient un caractère général.

Le but recherché est donc bien de faire régner dans le parti cette large discussion sans laquelle il n'y a pas de vie démocratique réelle à travers des articles que leur caractère interne rend inapte à la publication dans *Tribune socialiste*.

DIFFUSION

Nous avons déjà dit que le Bulletin intérieur ne sera servi qu'aux militants du parti. Les abonnements seront donc pris principalement dans les sections auprès des responsables-presses ou des trésoriers. Si un abonnement vient directement à Paris « rue Henner », soit « boulevard Garibaldi », nous ferons le contrôle de l'appartenance au parti.

Par ailleurs, il ne sera servi aucun abonnement gratuit. Chaque section, chaque fédération, chaque responsable de section et de fédération doit s'abonner.

Tous les membres du Comité politique doivent s'abonner.

On ne comprendrait pas qu'il en soit autrement.

(Il appartiendra aux sections d'aider ceux qui ne pourraient pas souscrire le montant de l'abonnement.)

ABONNEMENT

L'abonnement est fixé pour 1960-1961 à 6 NF pour l'année. Il n'est pas prévu d'abonnement de six mois. Le Bulletin est mensuel, mais la préparation des Congrès et des Conseils nationaux peut obliger certains mois, à la publication de deux numéros. Le nombre de pages dépendra du nombre d'abonnés. Si nous parvenons, ce qui est à notre portée, à plus de trois mille abonnés, nous pourrions paraître sur douze pages.

En attendant d'avoir atteint ce chiffre, et par souci d'une politique financière prudente mais dynamique, le premier numéro comportera huit pages seulement. Nous annoncerons au Conseil National de novembre l'état des abonnements.

Le montant des abonnements doit parvenir à l'administration de « Tribune Socialiste » avec la mention : B.I. (Une page spéciale du Memento du diffuseur sera consacré au Bulletin et devra être encartée dans le dossier que les responsables presse ont reçu dernièrement.)

NUMÉRO SPÉCIAL DU 8 OCTOBRE 1960

Nous allons avoir l'occasion de faire un gros effort de vente d'ici trois semaines : le numéro du 8 octobre 1960 sera un spécial de 12 pages consacré aux revendications syndicales et à l'action du parti.

Comme nous l'indiquons en page 17 du Memento du diffuseur, les commandes doivent parvenir, au plus tard, le lundi avant la parution, c'est-à-dire pour ce numéro le 3 octobre.

Rappelons brièvement ce qui s'est passé pour le numéro spécial sur l'Algérie : comme toutes les sections n'avaient pas réagi assez vite, et malgré un tirage supérieur de plus de 20 % à la moyenne, nous avons dû procéder à un retraitage qui a augmenté considérablement le prix de revient du numéro. Que les sections dès maintenant étudient la diffusion et se mobilisent pour assurer le succès.

CONFÉRENCE NATIONALE PRESSE

La Conférence Nationale Presse qui aura lieu les 15 et 16 octobre prochain doit rassembler les représentants du maximum de fédérations. Pour des raisons évidentes d'économies nous avons volontairement réduit à deux le nombre de délégués par département. Une subvention importante accordée par l'administration devrait ramener le débours pour chacun à environ 40,00 NF, quelle que soit la distance kilométrique effectuée. (Nous expliquons comment dans la circulaire adressée à toutes les fédérations.)

Une des salles des Horticulteurs, 84, rue de Grenelle (métro Bac), accueillera les participants. L'hébergement chez des camarades parisiens sera prévu dans la mesure où les réponses à notre questionnaire nous parviendront en temps utile.

Il nous paraît nécessaire de rappeler que la première séance, le samedi après-midi sera consacrée à la rédaction, la seconde séance le dimanche matin à l'administration et, au cours de la troisième, le dimanche après-midi, nous tirerons les conclusions des débats.

ENTRAÎNEMENT DE RESERVISTES EN CORSE

Lors d'une visite faite début septembre à Calvi, un entraînement de réservistes des bérêts verts était en cours sur un dragueur de la Marine Nationale n° P. 718 à quai. Parmi eux, un certain Colonel Trinquier (des paras), un certain Lambert (parent du professeur d'Alger), six membres du groupe Lagaillarde venus exprès d'Alger par avion, des gars venus des Pyrénées-Orientales : tout cela a été inauguré dans la plus stricte intimité dimanche soir avec la bénédiction de MM. Faggianelli et Biaggi. On parlait de proches coups durs.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Meetings et réunions

SEPTEMBRE

● **CHARENTE-MARITIME.** — Réunion de la commission exécutive fédérale

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE à 9 heures, salle de la mairie, à Saintes.

Ordre du jour :

— Examen de la situation politique.
— Programme d'action pour 1960-1961.
— Créations de sections, propagande et presse, etc...

MEETINGS D'OCTOBRE

— 7 octobre - Saint-Denis : Pierre Mendès-France, Charles Hernu et des camarades syndicalistes.

— 9-10 octobre - Nîmes et département du Gard : Edouard Depreux.

— 11 octobre - Avignon : Edouard Depreux.

— 14 octobre - Nevers : Edouard Depreux et Gilles Martinet.

— 28 octobre - Pantin : Robert Verdier et Charles Hernu.

● NORD.

La Section de Valenciennes s'est réunie le mardi 13 septembre et a décidé d'organiser une réunion publique en octobre ou novembre. Une campagne d'affichage et des communiqués à la presse régionale assureront une importante propagande à cette première réunion publique.

Secrétaire de section : F. Leclat, 7, allée des Bons-Vouloirs, Valenciennes.

RESPONSABLES DE SECTION

● **CORREZE.** — Section de Brive : Secrétaire : Gérard Denecker, 3, boulevard Painlevé, Brive.

Trésorier : Maurice Royer, 30, avenue, Maréchal-Staline, Brive.

Responsable Diffusion : Madeleine Freyssinet, 24, rue Racine, Brive.

● **CREUSE.** — Secrétaire Fédéral : Emile Pithon, rue du Docteur-Manouvrier, Guéret.

Secrétaire Fédéral Adjoint : Emile Labetoulle, Larodde.

Secrétaire Fédéral Administratif : Henri Goumy, Coopérative « La Marchoise », B.P. 35, Trésorier Fédéral : R. Debord, Pisseratte, par Guéret.

Changement d'adresse

● **CALVADOS.** Secrétaire Fédéral : Claude Fouques, 245, rue Caponière, Caen (Calvados)

● **DORDOGNE.** Secrétaire Fédéral : Jardon, villa « Annie », 209, route de Lyon, Périgueux (Dordogne).

BRAVO AUX CAMARADES DE SAINT-GIRONS

Mollet a été reçu dans leur ville comme il convenait. Il y avait peu de monde à sa réunion du 11 septembre, malgré l'appel lancé par micro dans toute la région. Saint-Girons était recouvert d'affiches P.S.U. On pouvait lire sur certaines « Pour un vrai socialisme, adhérez au P.S.U. », sur d'autres « Vive Guy Mollet, vive l'Algérie Française, vive Dejean, vivent les subventions à l'Ecole privée. »

Le président de séance s'est excusé auprès de Guy Mollet, d'une réception aussi peu amicale. Les Saint-Gironnais ne sont pas dupes du tournant tardif esquissé par les dirigeants S.F.I.O. qui ont fait le lit de l'actuel régime colonialiste, réactionnaire, clérical. Le député Dejean, a assisté au colloque des ultras à Vincennes et Mollet a eu le front de prendre la parole à ses côtés. Un rigoureux tract radical a dénoncé cette comédie et les fossoyeurs de la République ont été justement fustigés.

UN DEUIL

Nous apprenons avec peine le décès de notre amie Gina, mère de notre camarade Foirier.

Les obsèques auront lieu le jeudi 22 septembre à 15 h. 15 au cimetière de Suresnes, rue Voltaire.

En cette douloureuse circonstance le P.S.U. adresse à son fils et à sa famille l'expression de ses sentiments affectueux.

SECURITE SOCIALE

Tous les membres du Parti doivent entrer en contact avec le Groupe d'Action Socialiste des Organismes Sociaux, 8, rue Henner, Paris-9^e.

L'aide de tous nous est nécessaire pour étudier les possibilités d'action dans ces organismes.

SEINE-OUEST

JOURNÉES D'ETUDES

Le secteur fédéral Seine-Ouest, après le succès de sa première journée de formation en juin, organise une session de formation pour les militants dans les entreprises.

Cette session aura lieu au Centre Administratif et Social d'Asnières les

SAMEDI 1^{er}

ET DIMANCHE

2 OCTOBRE

● Samedi 1^{er}, à 14 h. (reprise à 21 h.) : initiation à la vie d'une entreprise capitaliste, sous la direction du camarade Servet, membre de la commission nationale de formation.

● Dimanche 2, à 10 h. (reprise à 14 h.) : le comité d'entreprise, son rôle, ses possibilités, avec la participation de notre camarade Barthod, membre du comité d'entreprise Peugeot-Montbéliard.

Renseignements et inscription : François Hardouin-Duparc, 70, rue du R.-P.-Gilbert, Asnières.

Tous les militants du P.S.U. intéressés par ce programme sont cordialement invités. (Les repas peuvent être pris sur place.)

**La brochure contenant
LES STATUTS DU P.S.U.
est en vente au siège du Parti**

8, Rue Henner

au prix de 0,40 NF l'exemplaire

20 % de réduction pour les envois groupés
aux fédérations

C.C.P. Maurice Klein — PARIS 4435-35

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

Prénom

Adresse

.....
déclare souscrire un abonnement de :

Soutien 30 NF
Un an 19 NF
6 mois 10 NF
3 mois 5 NF

54, bd Garibaldi - PARIS (15^e) - C.C.P. 58-26-65

• UNITÉ D'ACTION • NÉGOCIATIONS

Le Congrès des Cheminots C.F.T.C. qui vient de se dérouler du 13 au 16 septembre est intéressant à divers titres. Intéressant parce qu'il est le premier d'une série de congrès, de fédérations d'industrie qui, d'ici à février 1961 prépareront le Congrès de la Confédération.

Par ailleurs, il était certain que chez les cheminots C.F.T.C., une discussion s'instaurerait relative à l'attitude prise par la Fédération à l'occasion de la grève de 24 heures du mois de juin. On se rappelle qu'en principe, la Fédération avait refusé d'y participer.

Enfin ce Congrès devait permettre de connaître la position des syndicats de base sur la question algérienne.

On peut, dès maintenant, dégager les trois points suivants :

1° Une nouvelle organisation a été adoptée. Elle diminue la place dans la direction nationale des représentants directs des grands secteurs pour augmenter celle des élus du congrès. Il semble que soit ainsi réalisé un meilleur équilibre démocratique, les deux modes de désignation continuant à être complémentaires. L'élargissement du collège élu directement par le congrès a évidemment donné davantage de sens à cette élection. Il importe de noter surtout l'élimination de l'ex-président fédéral Maurice Nickmilder, de l'Union-Est, qui arrive au vingt-septième rang, alors qu'il ne devait y avoir que 19 élus... Le Congrès a ainsi nettement sanctionné les sympathies notoires gaullistes de Nickmilder.

2° Les débats ont vu se dégager successivement deux minorités :

— A propos de l'Algérie, une minorité de droite, camouflant derrière l'apolitisme ses préférences pour l'Algérie Française. Cette minorité n'a finalement réussi qu'à obtenir peu de voix pour repousser le chapitre « Algérie » de la motion générale.

— C'est au cours de la discussion sur le rapport moral que fut posée la question de la grève de juin, les

développements ultérieurs de l'unité d'action. Finalement, le rapport moral fut adopté par 68 % des mandats, les opposants représentant pour la plupart ceux qui reprochaient à la direction son erreur tactique de juin.

Une autre manifestation, sinon d'opposition, tout au moins de la volonté d'une partie des congressistes, de ne pas se considérer comme satisfaits de l'état actuel de la Fédération, fut la proposition d'une motion demandant au secrétaire général réélu et au nouveau Comité National de choisir une Commission Exécutive rajeunie. Malgré l'hostilité de Butet, secrétaire général, refusant un mandat impératif et vague, cette motion faillit obtenir la majorité et pèsera certainement sur l'avenir de la Fédération.

3° Les positions confédérales sur l'Algérie ont été confirmées :

« Considérant que la guerre qui se poursuit en Algérie depuis de longues années porte atteinte à notre conception de la dignité de la personne humaine et fait obstacle à tous progrès sérieux aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique ;

le Congrès, mandate le Bureau et le Comité National pour poursuivre avec fermeté les objectifs définis par la C.F.T.C. Savoir :

— Négociation immédiate avec ceux qui se battent pour un cessez-le-feu réel et contrôlé qui mette fin aussi bien aux combats proprement dits qu'aux actes incompatibles, de part et d'autre, avec les principes de respect de la personne humaine ;

— Consultation sincère du peuple algérien qui doit déterminer librement son avenir sans tenir compte des considérations ethniques ou religieuses, chaque communauté devant trouver la place à laquelle elle a droit. »

Le Congrès a également attaché un gros intérêt aux manifestations unitaires, soit à propos de l'Algérie, soit à propos des libertés. Il recommande de prendre « toute initiative et tout contact utiles avec toutes les forces réellement démocratiques (ouvriers, paysans, étudiants), en vue de réaliser une véritable force populaire de contestation du pouvoir. »

Il y a là un appel à maintenir, et jusqu'à un certain point, à institutionnaliser les relations avec Force-Ouvrière, l'U.N.E.F., tout ou partie du Syndicalisme agricole qui s'étaient instaurées en janvier. On retrouvera souvent ces temps-ci cette tendance à la C.F.T.C.

Certains congressistes s'en méfient et ont regretté en particulier l'emploi du terme « réellement démocratique » dans lequel ils voient une manière d'éliminer la C.G.T. Pour eux, l'unité institutionnelle recherchée sur les bases dites réellement démocratiques est une vue de l'avenir. Ils ont peur qu'on ne camoufle derrière ces vues un refus d'unité plus immédiate avec la C.G.T.

Les prochains congrès de Fédérations nous donneront l'occasion de parler à nouveau de cette discussion dont l'importance ne saurait être sous-estimée.

Pierre BELLEVILLE

Nous résisterons par la force

Dans le numéro 17 de TRIBUNE, nous avons signalé l'émotion soulevée parmi les fermiers et les métayers par les projets du comité RUEFF, relatif au statut du Fermage. Depuis lors, l'agitation à ce sujet s'est développée. En Loire-Atlantique notamment, la section locale de la Fédération des Fermiers et Métayers a pris un certain nombre d'initiatives. Elle a d'abord organisé une réunion de parlementaires à laquelle assistaient 5 sur 12 des élus du département. Elle a également pris l'initiative d'une réunion des représentants de 13 départements de l'ouest (Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Loire-Atlantique, Ille-et-Vilaine, Vendée, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, Vienne, Mayenne et Sarthe).

A l'issue de cette réunion, il a été voté le communiqué suivant :

CONSIDERANT

— que la stabilité des exploitants ayant été acquise par le Statut du Fermage, voté à l'unanimité en 1946 par l'Assemblée Nationale, est menacée par les conclusions du rapport du Comité RUEFF,

— que l'instabilité du fermier va à l'encontre du progrès consécutif aux investissements à long terme faits par l'exploitant ;

— que le capital d'exploitation est de plus en plus important par rapport au capital foncier et que les notions de « propriété d'exploitation » et de « terre : outil de tra-

vail », doivent être prises en considération ;

— que l'ensemble des prix agricoles sont insuffisants pour permettre de rémunérer à la fois le salaire des travailleurs indispensables pour maintenir l'exploitation familiale, l'intérêt et l'amortissement des sommes engagées, correspondant à la modernisation de notre profession et l'entretien des bâtiments, sauvegardant le capital immobilier.

— que les organisations professionnelles n'ont jamais été consultées dans la rédaction de l'avis de recommandation ;

— que les conclusions du Comité RUEFF sont de nature à diviser les preneurs des baux et conduisent à la disparition des exploitations familiales ;

— que le rapport RUEFF accélèrera l'exode des jeunes cultivateurs vers les villes en aggravant le chômage dans le monde ouvrier ;

— que ledit rapport a été rédigé uniquement en fonction de la rémunération du capital et qu'il n'a été tenu aucun compte de la valeur du travail ;

— que ledit rapport constitue une régression sociale de plus d'un demi-siècle.

L'Assemblée demande la convocation d'un Conseil National de la F.N.S.E.A. afin d'appuyer les protestations des 13 départements de l'Ouest.

Les départements représentés le 2 septembre 1960 sont décidés à faire respecter le Statut du Fermage par la force si besoin est.

Un prochain conseil national de la F.N.S.E.A. se réunira donc. Nous en rendrons compte. Jusqu'à présent, aucune réponse gouvernementale n'a été donnée aux positions des fermiers. Il semble bien que le Gouvernement se réfugie une fois de plus dans une politique du silence. C'est par hasard que le projet RUEFF a été connu. Il avait été rédigé bien entendu, sans aucune consultation préalable des intéressés. La tentative étant démasquée, on espère en haut lieu que le silence permettra de faire retomber l'émotion. Après quoi, sous une forme quelconque, on pourra reprendre le plan mis en sommeil... Il semble toutefois que les intéressés se sentent suffisamment menacés, sont suffisamment conscients des intentions du grand capital à leur égard, pour ne pas abandonner de si tôt leur attitude vigilante.

E. M.

Grève du terme à Saint-Étienne

M. de Fraissinnette, maire de Saint-Étienne, a été incapable de prévoir en temps opportun l'aménagement du quartier nouvellement construit de La Marandinière (même en cas d'urgence, par exemple, on n'y peut trouver aucun poste téléphonique public ou privé). Mais M. de Fraissinnette, président de l'Office H.L.M., garde la volonté de faire payer le maximum aux locataires et d'appliquer l'augmentation de 10 % autorisée à partir du 1^{er} juillet 1960, par le décret du 8 avril.

Les locataires soutenus par leurs associations ne l'entendent pas ainsi. Ils expliquent, avec raison, que le pouvoir d'achat, lui, n'a pas augmenté et montrent la gravité des décisions actuelles, qui tendent à ruiner le caractère social des « Habitations à Loyer Modéré » (?).

Leur association, qui fait partie de la Confédération Nationale des Locataires, a organisé une assemblée au cours de laquelle a été proposée et décidée la grève de l'augmentation du loyer :

Chacun ne paye que l'ancien montant de son loyer. Un fonds de garantie est constitué aux chèques postaux par l'association et les locataires peuvent y déposer le montant de l'augmentation, pour n'être pas pris au dépourvu dans le cas où ils devraient un jour subir la loi de l'Office.

C'est ainsi que les locataires de Beaulieu et La Marandinière défendent leur pouvoir d'achat, déjà amputé par les hausses de prix, et s'opposent à la liquidation du caractère social des H.L.M.

PETITES ANNONCES

RECHERCHONS représent. V.R.P. tous départ., conserves poissons, etc. Ecrire agent général R. Bert, 348, r. d'Endoume, Marseille (7^e).

UN APPEL DE L'UNION DES ÉTUDIANTS JUIFS DE FRANCE

L'Union des Étudiants Juifs de France vous demande de venir en aide aux étudiants en leur louant des chambres et en leur proposant du travail (leçons, études surveillées).
Ecrire à l'U.E.J.F., 6, rue Lalande, Paris (14^e). Tél. : SEG. 60-21.

TRIBUNE SOCIALISTE

Hebdomadaire du Parti Socialiste Unifié
Rédaction : 8, rue Henner, Paris-9^e. Tél. FIG. 35-54
Administration : 54, Bd Garibaldi, Paris (15^e). Tél. SUP. 19-20-19-21.

Directeur-Gérant : Roger CERAT
Imprimerie René Boulanger
60, rue René-Boulanger, PARIS-10^e

— Travail exécuté par des ouvriers syndiqués. —

BULLETIN D'ADHESION

Nom
Prénom
Adresse
.....
déclare vouloir adhérer au Parti Socialiste Unifié et demande à être mis en contact avec la section la plus proche.
Signature :
(Bulletin à retourner au siège du P.S.U., 8, rue Henner, Paris-9^e.)

LICENCIEMENTS A LA GENERAL MOTORS

Dans la première quinzaine de septembre, cette entreprise a mis à pied 107 ouvriers, ce qui porte à 800 environ le nombre de travailleurs licenciés depuis 2 ans.

Or, d'après les syndicats, la production a augmenté de 20 % pendant cette période, alors que les effectifs diminuent. Une équipe de tolérerie est passée de 22 ouvriers en 1957 à 6 aujourd'hui. Mais en 57, chaque ouvrier faisait dans sa journée 40 portes de réfrigérateur environ. Il en fait aujourd'hui entre 100 et 110. A qui profite cette augmentation de la productivité ?

Durant l'année 1959, les bénéfices de la firme se sont élevés à 861.000.000 francs, soit 215.000 francs par membre du personnel (4.000 employés, v compris le personnel de bureau), ceci sans

préjudice de l'accroissement des investissements (construction de nouveaux bâtiments, de magasins, d'une chaîne modèle de peinture automatique, etc...) qui augmentent le capital social sans profit pour la main-d'œuvre.
On licencie, on prévoit pour demain des déclassés... Pourtant cette entreprise ne cesse d'imposer à ses ouvriers, en dépit de cadences toujours plus élevées, de nombreuses heures supplémentaires. Ce qui permet de maintenir un salaire horaire qu'il faudrait bien relever si l'on revenait à la semaine de 40 heures.

Par ailleurs, la direction ne se soucie pas d'organiser un plan de travail qui assure aux ouvriers une certaine stabilité. C'est là faire preuve d'un mépris excessif des hommes qui travaillent.

Augmentations des revenus

- Le S.M.I.G. 2,5 %
- Les fonctionnaires 2 %
- Les allocations familiales 230 fr (pour 2 enfants et par mois)
- Les ministres de la V^e.. 39 % (208.000 fr par mois).

Notre seule richesse : nos lecteurs
Abonnez vous



Frank COUSINS, du syndicat des Transports :
L'aile marchante.

Contrairement à l'habitude, le congrès des « Trade Unions », — les syndicats britanniques —, a suscité une vague de commentaires défavorables dans la grande presse d'Outre-Manche. Certains grands journaux conservateurs n'ont pas hésité à parler d'une farce, de le décrire comme un congrès ridicule qui portait fortement atteinte au prestige d'une institution quasi-centenaire de la vie britannique. Bref, à la fois ridicule et inquiétant, ce congrès sortait de l'ordinaire et dérangeait les routines les mieux établies et les plus « respectables » du vieux pays conservateur qu'est la Grande-Bretagne.

Que s'est-il donc passé à ce congrès, et qu'a-t-il apporté de nouveau ?

POUR le comprendre il faut un peu remonter dans le passé et replacer dans cet ensemble complexe qu'est le Travailisme l'évolution des syndicats. Après la période d'enthousiasme soulevée par la victoire électorale des travaillistes, en 1945, les difficultés de l'exercice du pouvoir avaient rapidement fait naître de violentes controverses, qui reflétaient elles-mêmes de profondes divergences sur les objectifs à poursuivre et les moyens à employer.

Avant-garde contre bureaucrates

L'aile gauche du parti, c'est-à-dire surtout son aile politique, ne voulait pas se contenter des réformes (nationalisations, Santé, etc...), réalisées pour l'essentiel dans les premières années de la domination travailliste, (elle voyait que le système capitaliste restait, finalement, intact et continuait à imposer son dynamisme à la société).

Les syndicats par contre, — contrôlés par une bureaucratie peu soucieuse de voir remettre en cause par un processus révolutionnaire (même pacifique) ses méthodes d'action syndicale et ses privilèges dans le domaine de l'organisation —, s'opposaient à la poursuite de la marche en avant et se prononçaient pour la consolidation de l'acquis. Les leaders syndicaux, ou les anciens leaders syndicaux comme E. Bevin, furent les soutiens les plus fidèles et souvent les porte-parole de l'aile droite du mouvement. Et lors des congrès travaillistes des années 50, ce fut toujours grâce au vote massif des syndicats que les décisions les plus importantes purent être prises tant sur le plan de la politique extérieure (pacte atlantique, réarmement allemand) que sur le plan de la politique intérieure (programmes électoraux). Certains leaders syndicaux comme Arthur Deakin acquirent même une triste célébrité en se faisant les hérauts d'une véritable « chasse aux sorcières » contre les bevanistes et les intellectuels de gauche.

Le mouvement travailliste perdit ainsi, peu à peu de son attrait. Aux yeux de nombreux ouvriers et employés, il n'avait plus rien de neuf à présenter et à défendre. Dans ses rangs, le scepticisme fit des progrès. L'élan initial de 1944-46 fit place à la résignation et à la passivité. En 1951 la défaite électorale était devenue inévitable et les Conservateurs s'installèrent de nouveau au pouvoir pour un bail qui n'est pas encore terminé. Pour le Travailisme, commençait une difficile période de réflexion et de redéfinition politique. L'aile gauche entreprit un travail systématique s'assurant peu à peu une place non négligeable dans les congrès, impulsant des campagnes contre l'armement atomique et la politique coloniale de la Grande-Bretagne, mais sans pouvoir toutefois percer de façon décisive. Apparemment le Travailisme vivait sous le signe de l'immobilisme. Derrière cette façade pourtant de profonds remous agitaient les syndicats; ce qui risquait de remettre en cause — à plus ou moins longue échéance — tout l'équilibre des forces à l'intérieur du parti.

Timide ouverture à gauche

Dans un premier temps, la bureaucratie syndicale avait essayé de s'adapter à la domination conservatrice en cherchant à entretenir avec les gouvernements conservateurs des rapports aussi confiants que ceux qu'elle avait eus avec les gouvernements travaillistes. Il s'agissait pour elle de faire contre mauvaise fortune bon cœur et de maintenir un état de paix sociale relative pour éviter un incontrôlable glissement à gauche de la majorité des syndiqués. Cette politique qui donnait la préférence au marchandage sur les grèves ne pouvait réussir que si elle rencontrait l'assentiment et la bonne volonté des milieux patronaux et gouvernementaux. Or est-il besoin de le dire ?, si les gouvernements conservateurs étaient prêts à donner acte aux syndicats de leurs bons sentiments, ils n'étaient pas prêts pour autant à pousser très loin leurs concessions.

Ils n'étaient pas prêts en particulier à mettre en danger leur politique déflationniste en consentant des augmentations régulières de salaires et ne voulaient pas non plus s'engager sur la voie du blocage des prix et des salaires, longtemps suivie par les gouvernements travaillistes.

Gaitskell ou Cousins crise ou renouveau...

Cette attitude prévisible des conservateurs et du patronat souleva naturellement d'importants problèmes au sein du mouvement syndical. Certaines couches d'ouvriers actifs entrèrent en rébellion contre leurs dirigeants et, s'appuyant sur les délégués d'entreprises (les shops-stewards) organisèrent des grèves « sauvages », en particulier chez les dockers et dans le bâtiment. D'autres couches ouvrières au contraire, jugeant les syndicats inefficaces, se désintéressèrent de leurs activités et essayèrent de se contenter, bon gré mal gré, de ce que le patronat voulait bien leur accorder.

Il en résulta pour les syndicats un état latent de crise qui les rendit réceptifs à des vues moins conformistes que celles qui étaient les leurs jusqu'alors.

Les idées de la « nouvelle gauche britannique » commencèrent à pénétrer chez certains cadres syndicaux à partir de 1955-1956. Certains leaders, qui sentaient qu'un prolongement politique dynamique restait nécessaire aux syndicats pour s'opposer aux forces patronales, se prononcèrent pour l'élaboration d'un programme travailliste plus mordant, sans qu'on puisse pour autant les considérer comme des révolutionnaires. Le symptôme le plus net de ce changement d'atmosphère fut le passage de la quasi-majorité des syndicats à des positions pacifistes. Parce que l'acceptation du réarmement allemand et du leadership américain avait symbolisé, en partie, une sorte de capitulation du mouvement travailliste devant les pressions des milieux capitalistes, nombreux furent ceux qui devinrent sensibles aux arguments des promoteurs (ces intellectuels si décriés autrefois), de la campagne pour le désarmement nucléaire.

Ce mouvement lent mais continu à l'intérieur des syndicats eut, par ailleurs, pour conséquence assez paradoxale de placer les leaders syndicaux à la gauche du groupe parlementaire travailliste qui, entraîné par H. Gaitskell, entendait — après la défaite électorale de 1959 — faire encore un peu plus de concessions aux préjugés anti-socialistes d'une partie de l'électorat travailliste.

C'est dans ce contexte, tout à la fois de crise et de renouveau, que s'est ouvert au début de ce mois, à Douglas, le 92^e congrès des Trade Unions. Une grande part de son importance tenait à la proximité du congrès du parti travailliste qui, lui, doit se tenir au début du mois d'octobre.

Suivant que les syndicats optaient pour Gaitskell ou pour Frank Cousins, leader du Syndicat des Transports, — il devenait possible de présumer la victoire de l'un ou de l'autre.

Les résultats sont connus :
En politique extérieure le congrès a adopté une résolution favorable à la position de Gaitskell par une majorité de 690.000

voix, mais il a également adopté une résolution favorable à Frank Cousins, c'est-à-dire en faveur du désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne et cela avec 1.143.000 voix de majorité. Ce vote étonnant qui valut au congrès les quolibets d'une grande partie de la presse, était sans doute dû au geste d'un homme, le président du Syndicat des Mécaniciens, qui donna son paquet de voix aux deux résolutions à la fois. Il n'en témoignait pas moins d'un certain esprit de confusion et d'incertitude.

En politique intérieure et en matière syndicale les résultats, moins paradoxaux, montrent aussi que le glissement à gauche est encore loin d'être irrésistible. Une résolution de compromis (c'est-à-dire une résolution qui n'était pas trop défavorable à Gaitskell), fut votée sur le problème de la révision du Point 4 des Statuts du Parti Travailliste (qui



Hugh GAITSKELL, l'avalière et concessions :
l'aile droite du Labour.

demande la nationalisation des moyens de production et d'échange). Par contre sur le plan de l'action syndicale proprement dite, les résolutions prévoyant des mesures concrètes et progressistes pour une politique syndicale plus active furent pratiquement repoussées dans leur ensemble, malgré d'unanimes lamentations sur la baisse des effectifs (51.000 adhérents en 1959, sur un total de 8.128.446) et sur la nécessité d'adopter de nouvelles méthodes de combat.

L'impression générale qu'on peut retirer de ce congrès est donc qu'il s'agit plus d'un congrès de transition — marqué par des positions à mi-chemin — que d'un congrès nettement orienté à gauche. Le Conservatisme foncier de certains dirigeants continue à sévir, malgré la force et le prestige d'un leader de la gauche comme Frank Cousins.

Comment s'explique alors le déchainement de la grande presse que nous signalions au début de cet article ?

La raison, à vrai dire, en est assez simple. Les commentateurs conservateurs ont très bien senti le danger potentiel que représentait l'évolution des Trade Unions pour l'équilibre politique actuel de la Grande-Bretagne : si les syndicats ne freinent plus, ou freinent insuffisamment, les tendances extrémistes des militants politiques du Labour, rien ne garantit plus que le Parti Travailliste, revenu au pouvoir, s'en tiendra à des mesures prudentes et modérées. Ajoutons aussi que, dans l'immédiat, il ne serait pas impossible de voir le Parti Travailliste mettre fin à toute politique bi-partisane sur les problèmes de politique étrangère, et se mettre à la tête d'une opposition beaucoup plus radicale qui pourrait ne plus être freinée.

J.-M. VINCENT.



Les marcheurs de la Paix : Pour qu'il n'y ait plus d'Hiroshima.